

Création d'un forage à 120 m de profondeur pour alimenter en eau une distillerie

Dossier n°2020-ARA-KKP-02902

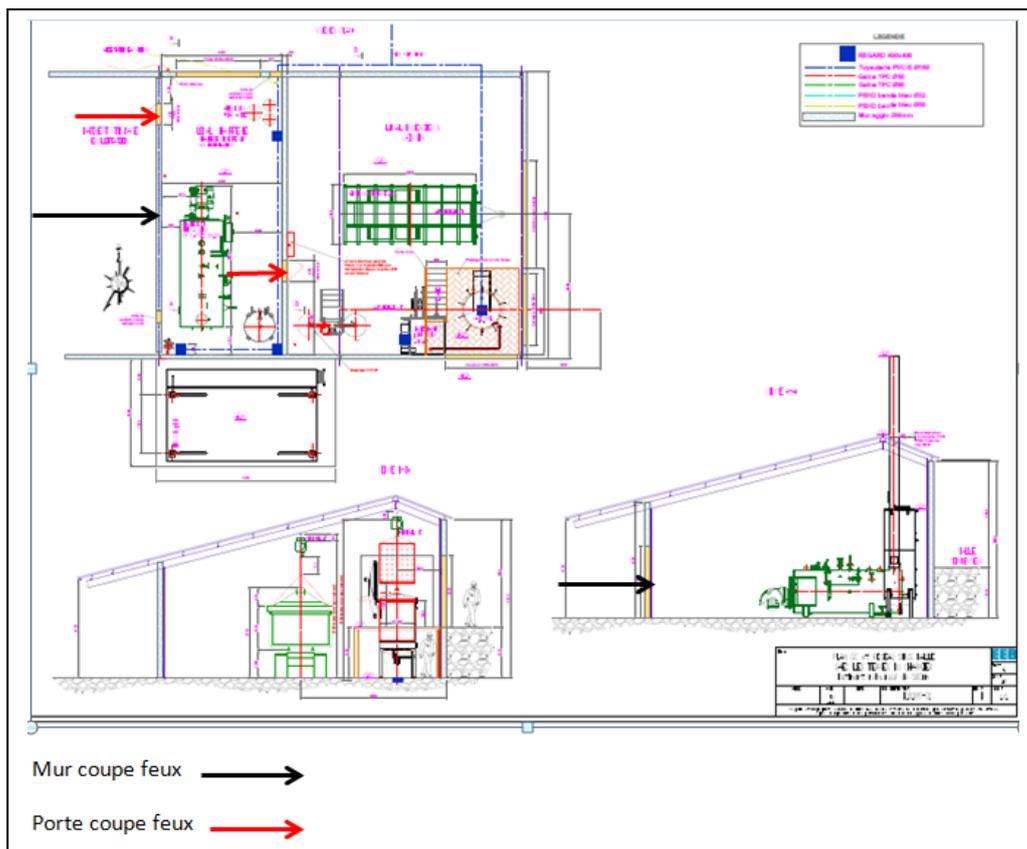
Risque incendies :

Nous allons faire appel au pompier pour nous guidé sur une bonne sécurisation du site . Nous allons faire un coupe feux de 50 m (débranchage) du tour du bâtiment.



A l'issue de la visite des pompiers si un débroussaillage supplémentaire est nécessaire il sera effectué .

Une réserve incendie de 60m³ , des extincteurs seront installés dans chaque travée. Pour le coté distillerie une protection obligatoire (porte et mur coupe feux) sera installé autour de la chaudière.



Resource en eaux

La quantité nécessaire en eaux est de **maximum 1000m3** par an pour un bon fonctionnement de la distillerie.

Dans un but d'économiser l'eau, l'énergie et de dimensionné la distillerie selon notre exploitation, nous allons réduire la chaudière de moitié pour en installer une de 1,5t kg vapeur par heure.

Le fonctionnement de la distillerie sera étalé sur l'année en fonction des plantes et du mode de distillation (frais ou sec) et de la période de récolte.

	janvier à juin			juillet à septembre			octobre à decembre		
distillation frais	thym	origan	sarriette	lavande	immortelle				
	sauge			lavandin					
distillation sec		feuille olivier					menthe	laurier	cade

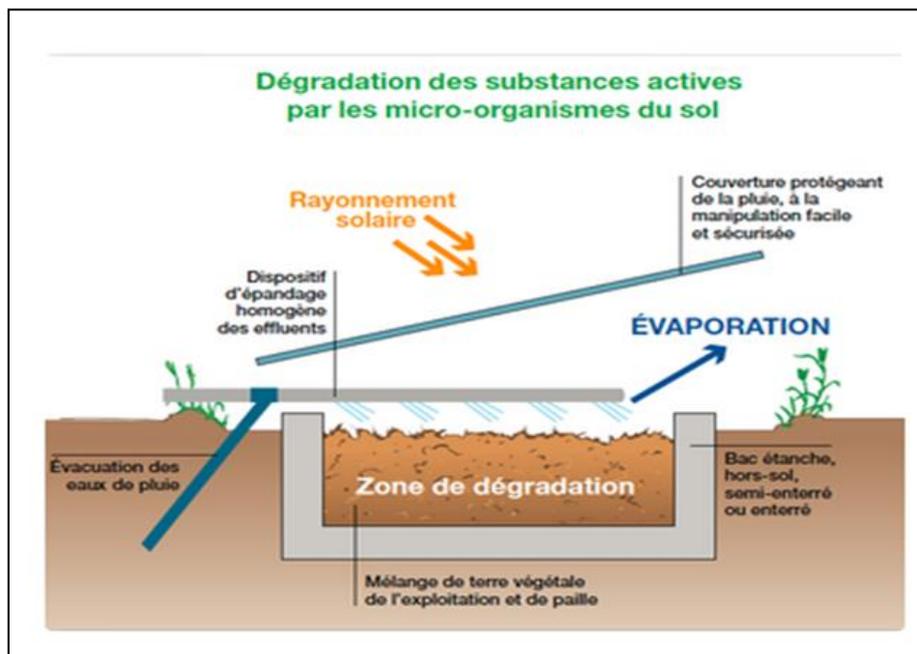
Période hivernal et de demi-saison
Période estivale

La diminution de la chaudière et l'étalement des distillations sur l'année, diminue l'impacte du prélèvement en eaux en aval sur la vallée de l'ibie en période estival.

Risque Pollution

La distillerie en elle-même ne rejete pas de déchet.

Cependant il faudra nettoyer la dalle et le matériel, les eaux de nettoyage sera donc évacué dans une phytobac



Le Phytobac permet la récupération des effluents phytosanitaires et la dégradation des matières actives et de leurs métabolites par voie microbiologique. Les effluents phytosanitaires qui peuvent être introduits dans ces dispositifs sont les fonds de cuve dilués, les bouillies PPP non utilisables, les eaux de nettoyage du matériel de pulvérisation (rinçage intérieur et extérieur), les effluents liquides ou solides ayant été en contact avec des produits PPP .

Les effluents phytosanitaires seront acheminés par un PVC « percé » à environ 15 cm du substrat (pas de contact entre le substrat et le PVC) et être uniformément répartis.

L'épandage du substrat du Phytobac est possible à condition qu'il intervienne au moins 5 mois après le dernier apport d'effluents phytosanitaires dans ce bac.

L'Exploitation agricole est menée en culture biologique et donc sans utilisation de pesticide. De plus l'installation de se phytobac préservera les milieux naturel des risques de pollution de la distillerie.

